

DÉLIBÉRATION N°DL20240043 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 18 MARS 2024**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 08/03/2024 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 24 présents, 15 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA (à partir de 19h); M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT (à partir de 19h53); Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 23h16); M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 18h54); M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 0h00) ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VILLEDIEU (à partir de 19h38); M. Raphaël BERNOU (à partir de 18h42); Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 19h) ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER (jusqu'à 23h27)

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Stéphanie CALACIURA a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 19h)
M. Bruno CHANGEAT a donné procuration à Mme Andonella FLECHET (jusqu'à 19h53)
Mme Béatrice COFFY a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT (à partir de 23h16)
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 18h54)
M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER (à partir de 0h00)
M. Francis NGOH NGANDO a donné procuration à Mme Aline MOUSEGHIAN
Mme Florence VANELLE a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE
Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Gilles GRECO (jusqu'à 19h38)
Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à M. Régis CADEGROS
Mme Abila CIPRIANI a donné procuration à Mme Michèle FREDIERE
M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Dudu TOPALOGU (jusqu'à 18h42)
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER
Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY
M. Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD
M. Luc CHEVALLIER a donné procuration à M. Yves ALAMERCERY (à partir de 23h27)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

RÈGLEMENT D'AIDE AUX PROJETS "ENGAGEMENT JEUNES"

Mme Dudu TOPALOGLU expose ce qui suit :

Dans le cadre de la réflexion menée sur le plan d'actions jeunesse notamment au travers d'un séminaire jeunesse, les structures jeunesse du territoire et la ville ont exprimé l'idée de pouvoir élaborer un dispositif permettant de développer l'engagement des jeunes en les aidant sur le montage de projets dont ils seraient à l'initiative et porteurs.

Ainsi, la ville propose de mettre en place un dispositif d'aide financière pour les jeunes saint-chamonais de 12 à 25 ans pour qu'ils réalisent des projets dont ils sont à l'initiative, accompagnés par une structure jeunesse ou un établissement scolaire sur les thématiques suivantes : action de solidarité, action de citoyenneté, développement durable, promotion du sport, de la culture, du numérique, valorisation de son territoire...

L'appel à projet concerne des projets portés par des jeunes constitués en groupe de minimum 5 jeunes, accompagnés par des structures telles que les centres sociaux, la MJC, juniors associations, les associations de jeunes des collèges et des lycées ou encore les établissements scolaires collèges et lycées ayant leur siège social à Saint-Chamond.

Le projet devra s'inscrire dans l'un des champs cités ci-dessous pour être éligible à l'appel à projet :

- Engagement citoyen et implication dans la vie locale
- Les valeurs de la République
- Humanitaire et solidarité internationale
- Culture
- Numérique
- Sports (hors participation à des compétitions)
- Valorisation du territoire (Patrimoine, paysage, environnement, habitants)
- Mise en avant de la jeunesse de la Ville
- Prévention (addictions, sécurité routière, santé).

Deux jurys seront organisés dans l'année (au printemps et à l'automne). Le jury recevra les jeunes porteurs de projet afin qu'ils présentent leur action, son calendrier, son budget et qu'ils fassent part de leurs motivations. Le jury exprimera un avis sur la qualité des projets et sur le montant de la subvention demandée. Le jury donnera un avis en premier lieu avant que le dossier ne soit présenté pour décision en conseil municipal.

Une fois le projet réalisé, une restitution du projet sera obligatoire sous forme de bilan écrit mais également orale.

Le seuil maximum de subvention est limité à 50% du coût total du projet.

Il est proposé de valider le règlement d'aide dossier projet « Engagement jeunes » tel que présenté en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** le règlement d'aide aux projets « Engagement Jeunes »,
- **d'autoriser** la mise en place du dispositif d'aide aux projets « Engagement jeunes »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le règlement d'aide ainsi que tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 19/03/2024



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 25 mars 2024